

REGLEMENT INTERIEUR – Domaine des grands prés - Dieulefit

1. Conditions d'admission :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur le terrain du domaine des Grands Prés, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant.

Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du domaine ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le domaine implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

2. Formalités de police :

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le domaine doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

3. Installation :

Pour le respect de la structure de la chaussée et des emplacements herbeux, sont admis dans l'enceinte du camping les véhicules légers suivants : vélos, motos, voitures de tourisme, petites remorques, caravanes et camping-cars. Sont interdits les attelages d'un poids total en charge supérieur à 2.5T.

Par contre, l'accès à l'espace roulottes est strictement interdit à tout véhicule. Nous vous demandons donc de stationner votre véhicule sur le parking prévu à cet effet et situé à l'entrée du parc roulottes.

La tente ou la caravane et l'ensemble du matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire.

Le départ doit se faire avant 12 heures pour le camping. Avant 10h pour les locatifs (chalets, yourtes, roulottes, cabanes, tipis.....).

Tout dépassement d'horaire sans notre accord sera facturé au prix de la nuit supplémentaire.

4. Bureau d'accueil :

Le domaine est ouvert de 7h30 à 22h. Le bureau d'accueil est ouvert de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h00 pendant la haute saison (juillet et août). Aux autres périodes de 8h30 à 11h00 et 14h00 à 18h00.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs des informations culturelles et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Le courrier est disponible à l'accueil après le passage du facteur vers 11h00.

5. Redevances :

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain du domaine et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain et conformément aux contrats de location. Les usagers sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci.

Les modes de règlement autorisés sont : espèces, chèques, cartes bleues, paiements à distance via internet, chèques vacances, chèques cadeaux, virements bancaires.

Les usagers du camping ayant l'intention de partir avant l'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances et rendre leur badge d'accès au domaine.

Tous les usagers des locatifs devront payer le solde restant dû dès leur arrivée.

6. Formalités de départ des locatifs :

Le jour de votre départ, votre location (roulotte, yourte, chalet, cabane ou autre hébergement) doit être libérée avant 10h.

Sauf si vous avez pris l'option ménage final, elle doit être rendue propre. Quelque soit l'option que vous avez choisie nous vous demandons d'effectuer les tâches suivantes :

- vider le réfrigérateur et le faire dégivrer la veille de votre départ
- nettoyer les équipements de la cuisine (plaques de cuisson, four, réfrigérateur.....)
- ranger la vaisselle propre dans les placards
- jeter vos sacs poubelle et vos déchets dans les containers à l'entrée du domaine selon tri sélectif

-enlever les draps sales (sans enlever les housses de protection (sauf si elles tâchées) qui se trouvent sur les matelas et les oreillers) et les disposer à l'entrée de votre location ou à l'accueil .

-éteindre toutes les lumières, chauffage ou ventilateur

-remettre les clés à l'accueil. Toute clé non remise ou perdue sera facturée

7. Bruit et silence :

Les usagers du domaine sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 22h et 7h30.

8. Chiens dangereux :

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (chiens d'attaque : Pit- bull, Boerbul i, Staffordshire bulle terrier ; chiens de garde et de défense) sont strictement interdits dans l'enceinte du Domaine.

9. Autres animaux :

Seuls les chiens sont admis. Les chiens ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés sur le domaine même enfermés en l'absence de leurs maitres qui en sont civilement responsables.

Par respect envers les autres vacanciers, il est impératif de ramasser les déjections, ne pas les laisser monter sur les lits et canapé de votre location, ne pas les faire pénétrer dans la piscine.

10. Visiteurs :

Après avoir été autorisés par le gestionnaire les visiteurs peuvent être admis dans le domaine sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Les visiteurs admis à pénétrer sur le terrain sont tenus d'acquitter une redevance dans la mesure où ils ont accès aux prestations et installations du domaine. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du domaine et au bureau d'accueil.

Les visiteurs n'ont pas accès aux piscines.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping. Un parking public existe juste à l'entrée du camping.

11. Circulation et stationnement des véhicules :

Il est rappelé que l'espace roulottes est uniquement piétonnier y compris pour le déchargement des bagages. Un parking vous est dédié à l'entrée de l'espace. Une petite remorque pourra être mise à votre disposition pour transporter vos bagages.

A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10 km/heure. Chacun restera vigilant et fera attention notamment aux enfants.

La circulation est interdite entre 22h et 7h30.

Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas en outre entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Lors de vos déplacements, vous ferez attention aux bornes électriques situées sur les emplacements. Toute détérioration fera l'objet d'une facturation.

12. Tenue et respect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du domaine. Il est interdit de fumer à l'intérieur des installations louées. De la même manière nous vous remercions de ne pas laisser vos mégots par terre. Ils sont difficilement dégradables et nuisent à l'aspect de propreté du terrain.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les caravaniers et camping-caristes doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. (Le vidoir se trouve dans le bâtiment central).

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles et containers installés à cet effet.

Nous pratiquons le tri sélectif, merci d'en respecter les consignes.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du domaine et de ses installations notamment sanitaires.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Des machines à laver et un sèche-linge sont à votre disposition au bâtiment sanitaire principal moyennant l'achat de jetons au bureau d'accueil.

L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Cependant il est toléré à proximité de votre installation à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins.

Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain et des locatifs sera à la charge de leur auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Le lavage des véhicules est strictement interdit.

13. Sécurité :

A. Incendie

: Les feux (bois, charbon, etc..) sont rigoureusement interdits.

Les réchauds doivent être tenus en état de bon fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

Les barbecues ne sont autorisés que dans les endroits dédiés à cet effet. Les barbecues collectifs seront laissés propres, grille nettoyée. LES CONSIGNES DE SECURITE SPECIFIQUE SERONT RESPECTEES AFFICHAGE SUR LES LIEUX DES BARBECUES.

Pour les installations équipées d'un poêle à granulés de bois, il vous sera demandé de suivre les instructions données par le gestionnaire.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

En cas d'évacuation nécessaire du terrain, respecter le plan d'évacuation affiché au bâtiment d'accueil et aux autres bâtiments sanitaires pour le camping et sur les panneaux de bois pour l'espace roulottes.

B. Vol :

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du domaine. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du domaine sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

L'espace roulotte est exclusivement réservé aux personnes munies d'une clé du portail à restituer lors de votre départ. Pour assurer votre tranquillité, nous vous demandons de la refermer systématiquement après votre passage.

Nous vous demandons également de refermer systématiquement la barrière accès piétonnier vers le village pour faciliter la sécurité des jeunes enfants du fait de la proximité de la rivière.

14. Jeux :

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les espaces d'accueil ne peuvent être utilisés pour les jeux mouvementés. Les aires de jeux ne sont pas surveillées, leur utilisation reste sous la surveillance et la responsabilité des parents ou adultes accompagnateurs.

15. Piscines :

Ces espaces sont exclusivement réservés aux résidents du Domaine.

Pour cause de traitement chimique et de respect de la quiétude des lieux, l'accès aux piscines est interdit à partir de 18h45 jusqu'à 10h30.

L'espace bien-être des Roulotte est réservé aux adultes. Son accès s'effectue sur réservation et avec supplément. Il est accessible entre 14h00 et 18h30. Les réservations se font au bureau d'accueil aux horaires d'ouverture.

Dans un souci d'hygiène, de confort et de sécurité pour tous, merci de respecter ces règles :

- La baignade en piscine et spa est non surveillé, elle est sous votre propre responsabilité
- Le portillon d'accès doit être systématiquement refermé.
- La piscine et le spa sont interdits aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés par un adulte.
- Le passage dans le pédiluve et sous la douche est obligatoire avant de pénétrer dans les bassins.
- Les chaussures doivent être laissées à l'entrée de la piscine
- Les jouets gonflables ainsi que matelas flottants sont interdits.
- Afin de ne pas nuire au fonctionnement des filtres, il est interdit de jeter des cailloux ou autres petits objets dans les bassins
- Verres et bouteilles sont interdits sur les terrasses seules des boissons en canettes et en plastique sont autorisées)
- Il est interdit de manger et de fumer à la piscine
- les papiers et autres déchets doivent être déposés dans la poubelle

-Les animaux ne sont pas autorisés dans cet espace.

-les shorts de bains sont tolérés. Pour des raisons d'hygiène il est interdit de se baigner avec des habits : tee-shirt, short ...

16. Sauna – Spa espace bien-être des roulottes Espace Spécifique et réservé aux locataires des roulottes.

Cette installation est ouverte à tous dans le bâtiment d'activité de l'espace roulottes et sur réservation à l'accueil, moyennant le paiement d'une redevance (prix indiqué sur feuille tarif à l'accueil). Il est réservé aux adultes .Ce sauna est prévu pour 2 personnes. Si vous souhaitez être conseillé sur son fonctionnement, nous vous demandons de vous rapprocher du gestionnaire.

ATTENTION l'Agence Régionale de la Santé déconseille le SPA aux femmes enceintes et jeunes enfants moins de 6 ans. . En aucun, les bébés n'y sont admis.

La séance est d'environ 15 à 20 minutes. Les lieux doivent rester dans un état de propreté et d'hygiène total. Une douche est à votre disposition dans le bâtiment.

Nous vous demandons avant de réserver de vérifier que vous n'avez pas de contre-indication médicale pour bénéficier de cette prestation, le gestionnaire déclinant toute responsabilité en cas d'accident. Les spas sont traités au chlore.

L'utilisation des spas individuels de certains hébergements (chalets bien-être et chalet Cottage) doit s'effectuer conformément aux recommandations affichées dans les locatifs.

17. Affichage :

Le présent règlement intérieur est disponible au bureau d'accueil du Domaine. Il est présent dans nos petits classeurs présents dans tous nos locatifs.

18. Infraction au règlement intérieur :

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier sans indemnité et sans remboursement de la prestation le contrat. Le gestionnaire pourra également faire appel aux forces de l'ordre.

Annexe : Environnement : Notre démarche et nos préconisations :

Le domaine des Grands Prés est un lieu d'hébergement touristique qui a été créé en harmonie avec les espaces naturels et dont l'exploitation s'inscrit dans une démarche de préservation et de protection de l'environnement :

Les chalets, roulotte et autres hébergements sont construits en bois massif ou matériaux écologiques et renouvelables, sains pour leurs habitants. Ils sont parfaitement isolés afin de réduire au maximum la consommation en énergie tout en assurant un confort maximal à chacun.

Le nombre de logements limité permet de garder une taille humaine où la place de l'homme et de la nature est prédominante.

C'est parce que nous aimerions préserver cet espace naturel exceptionnel que nous essayons d'y veiller au quotidien tout au long de l'année au rythme des saisons :

- pratique d'une gestion environnementale : (tri sélectif des déchets – économie d'eau : réducteurs de pression, robinets mitigeurs.....)
- utilisation d'ampoules basse consommation partout où cela est possible
- utilisation dans certains chalets de chauffage à granulés de bois et doubles vitrages et isolation systématique des hébergements.
- utilisation d'insecticide biologique et de produits d'entretien écologiques fabriqués dans la Drôme.
- limitation des arrosages pour les espaces verts, paillage et compostage des déchets verts .
- panneaux solaires sur bâtiment sanitaire
- Balisage solaire de l'espace Roulotte
- dépôt vente de produits locaux bio : confitures, sirops, vin.....
- Les circuits courts sont toujours privilégiés : nous travaillons avec les artisans du village : plombier, électricien, maçon..... Notre blanchisserie est assurée par un atelier Dieulefiteois à vocation sociale, une partie de l'entretien des espaces verts également.

Comment pouvez- vous à participer à notre démarche ?

-Limitez vos déplacements en voiture à l'intérieur du domaine et dans Dieulefit (tous les services et commerces sont accessibles à pied ou à vélo).

-Pratiquez le tri sélectif en vous servant des containers situés à l'entrée du camping devant le bâtiment d'accueil. Boîte à piles usagées à l'accueil.

- Ne jetez pas de papiers ou autres déchets dans la nature. Fumeurs ramassez vos mégots !
- faites un bon usage de la documentation touristique mise à votre disposition, ne prenez que l'indispensable.
- Evitez de laisser couler l'eau inutilement et limitez la durée de vos douches. Ne laissez pas les enfants jouer avec les robinets.
- Préservez l'eau des piscines en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
- Eteignez les lumières et baissez les systèmes de chauffage quand vous vous absentez afin d'économiser l'énergie.
- n'oubliez pas pulls et doudounes aux périodes les plus froides de l'année vous éviterez ainsi de surchauffer votre habitation
- profitez des joies de la baignade en été et adaptez vos activités aux saisons (la randonnée en automne est plus adaptée que la baignade). Vivons au rythme des saisons et n'exigeons pas des produits ou activités d'été au cœur de l'hiver et vice et versa !
- profitez des produits de saison et du terroir les commerces et producteurs locaux sauront vous les faire découvrir.